

Strasbourg, le 8 septembre 2015

Communiqué de presse

Insee Analyses Alsace N° 19 & 20 - Septembre 2015

Services à la personne :

12 000 ménages utilisateurs supplémentaires d'ici 2025 en Alsace

Les services à la personne, c'est-à-dire le **recours à une aide professionnelle salariée exerçant au domicile de l'utilisateur**, sont plus souvent sollicités par les ménages âgés. En raison de la jeunesse de la population régionale, le taux de recours aux services à la personne est plutôt faible en Alsace. En 2011, 12,8% des ménages alsaciens (13,5 % pour la France de province) déclarent avoir eu recours aux services à la personne, soit 96 900 ménages.

Le coût constitue un frein à l'utilisation des services à la personne, aussi le taux de recours augmente avec les revenus. Dans la région, un ménage utilisateur sur trois fait partie des 10 % de ménages les plus aisés ; les trois quarts des utilisateurs se situent au-dessus du niveau de vie médian. Toutefois, à revenu égal, le taux de recours est moindre en Alsace qu'en France de province.

Dans les bassins de vie alsaciens, les différences de structure par âge et de revenus des habitants se répercutent sur le taux de recours à ces services : celui-ci dépasse 20 % dans le bassin de vie de La Wantzenau où la part de ménages jeunes est faible et les revenus élevés. D'ici 2025, le vieillissement démographique intensifiera les besoins en services à la personne. En Alsace, parmi les 12 000 ménages utilisateurs supplémentaires, les deux tiers seraient des ménages dont la personne de référence est âgée de 70 à 79 ans.

L'emploi dans les services à la personne reste moins présent en Alsace

Les ménages alsaciens ayant recours aux services à la personne embauchent leurs salariés directement (pour 64 % des heures travaillées) ou par l'intermédiaire d'organismes de l'économie sociale (27 %) ou privés (9 %). Un salarié des services à la personne travaille en moyenne 35 % d'un temps complet en Alsace (41 % en France de province). Pour compenser ce faible volume horaire de travail, les 27 400 salariés du secteur cumulent souvent plusieurs employeurs (pour six salariés sur dix) ; 37 % exercent aussi une activité dans un autre secteur, ce taux atteint 43 % chez les salariés des particuliers. Tous employeurs confondus, moins de 3 % des actifs travaillant au domicile des particuliers cumulent l'équivalent d'un temps plein ; ce taux atteint 13 % lorsqu'ils sont multi-actifs.

Les contrats offrent en moyenne 11 euros bruts de l'heure, avec des disparités importantes selon le type d'employeur : en emploi direct, 75 % des contrats sont rémunérés à plus de 1,2 smic horaire brut (60 % en France de province), 23 % lorsqu'ils sont signés auprès d'un organisme de services à la personne (33 % en France de province).

Les deux études ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee-Alsace et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace.

Publiable le 10 septembre 2015 à 5h00

Contact presse : Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77
veronique.heili@insee.fr

Nos publications sont consultables sur le site :

<http://www.insee.fr/fr/regions/alsace/default.asp?page=publications/publications.htm>